

Province de Québec
Municipalité de St-André-de-Restigouche

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de St-André-de-Restigouche tenue le lundi, 18 décembre 2023 à 18h30 à l'école no :1 endroit habituel sous la présidence de Doris Deschênes, maire.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers :

Roch Gohier	Tammy Arsenault
Diane Turgeon	Jean-Marie St-Onge
Sylvie Charest	

Véronique Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du règlement 005-2023 pour l'année financière 2024 fixation du taux de la taxe foncière, tarif de compensation pour le recyclage, les ordures, taux d'intérêts, versement de taxes
- 4- Levée de la séance extraordinaire

Point 1 :

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

Point 2 :

186-2023 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Tammy Arsenault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Point 3 :

187-2023 **Adoption du règlement 005-2023 pour l'année financière 2024, fixation du taux de la taxe foncière, tarif de compensation pour le recyclage, les ordures, taux d'intérêts, versement de taxes**

Attendu que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité Municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir des règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

Attendu qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la Fiscalité Municipale, le Ministère des Affaires Municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières et compensations en 3 versements, soit :

Chaque fois que le total de toutes les taxes et de tous les tarifs de compensation pour services municipaux dépasse 300\$(3) versements égaux, dont le premier devient à échéance trente (30) jours après la date d'envoi du compte et le second 90 jours après l'échéance du premier, le troisième 90 jours après échéance du second.

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné le 6 novembre 2023 et qu'un projet dudit règlement a été déposé séance tenante ;

En conséquence,

Il est proposé par Sylvie Charest
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Que le Projet de règlement suivant soit adopté :

Article 1

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1.1000\$ du 100\$ d'évaluation pour l'année 2024, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au premier janvier 2024

Article 2

Le tarif pour les matières recyclables
Matières recyclables par bac : 79\$

Article 3

Les tarifs de compensation pour le service de cueillette des ordures sont fixés à :

Résidence : 225\$

Restaurant : 325\$

Article 4

Le taux d'intérêt pour les comptes dus à la municipalité est fixé à 15% à compter du premier janvier 2024

Article 5

Les frais d'administration de la municipalité sont fixés à 15.00\$ pour l'exercice financier 2024

Article 6

Le présent projet de règlement entrera en vigueur selon la loi.

Point 4 :

Levée de la séance extraordinaire

La levée de la séance extraordinaire est proposée par Jean-Marie St-Onge à 18h40.

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Doris Deschênes, maire

Maire

Directrice générale & greffière-
trésorière par intérim

Province de Québec
Municipalité de St-André-de-Restigouche

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de St-André-de-Restigouche tenue le lundi, 18 décembre 2023 à 19h00 à l'école no :1 endroit habituel sous la présidence de Doris Deschênes, maire.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers :

Roch Gohier	Tammy Arsenault
Diane Turgeon	Jean-Marie St-Onge
Sylvie Charest	

Véronique Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du budget 2024
- 4- Adoption du programme triennal d'immobilisation
- 5- Période de questions sur le budget seulement
- 6- Levée de la séance extraordinaire

Point 1 :

Ouverture de la séance extraordinaire

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

Point 2 :

188-2023 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Diane Turgeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
L'ordre du jour de la séance extraordinaire est adopté tel que rédigé.

Point 3 :

189-2023 Adoption du budget 2024

Sur proposition de Tammy Arsenault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Le budget 2024 est adopté tel que présenté.

REVENUS

	TAXES FONCIERES	164 613.00 \$
	TAXES ET COMPENSATION SERVICES MUNICIPAUX	30 214.00 \$
	TENANT LIEUX DE TAXES	10 267.00 \$
	TRANSFERTS	206 989.00 \$
	SERVICES RENDUS	46 430.00 \$
	IMPOSITION DE DROITS	1 600.00 \$
	INTÉRÊTS	1 020.00 \$
	REDEVANCES ÉOLIENNES	123 774.00 \$
TOTAL DES REVENUS		584 907.00 \$

DÉPENSES

	CONSEIL MUNICIPAL	36 826.00 \$
	GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	84 000.00 \$
	GREFFE - ELECTION	5 240.00 \$
	EVALUATION	14 717.00 \$
	CONCIERGERIE	15 948.00 \$
	POLICE	10 897.00 \$

	SERVICE INCENDIE	21 000.00 \$
	GARDE D'ANIMAUX DOMESTIQUES	500.00 \$
	VOIRIE MUNICIPALE	79 960.00 \$
	CONTRAT ENL.DE LA NEIGE	73 000.00 \$
	ECLAIRAGE DES RUES	7 000.00 \$
	CIRCULATION ET STATIONNEMENT	1 000.00 \$
	DECHETS DOMESTIQUES	41 344.00 \$
	AMENAGEMENT ET URBANISME	7 550.00 \$
	PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT	80 000.00 \$
	CENTRE COMMUNAUTAIRE	25 325.00 \$
	PARCS ET TERRAINS DE JEUX	500.00 \$
	JARDINS COMMUNAUTAIRES	300.00 \$
	BIBLIOTHÈQUE	3 000.00 \$
	INTÉRÊTS SUR PRÊTS	12 000.00 \$
	REMBOURSEMENT DETTE À LONG TERME	63 000.00 \$
	AUTRES FRAIS	1 800.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES		584 907.00 \$

Point 4 :

190-2023 Adoption du programme triennal d'immobilisation

Sur proposition de Sylvie Charest

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Le programme triennal d'immobilisation est adopté tel que présenté.

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023-2024					
	2023	2024	Ultérieurement	Détails	Total
TRANSPORT	40 000 \$			Sub. Tech 690 000	730 000 \$
		48 298 \$		Subv Piirl 304 762	353 060 \$
			70 650 \$	Subv PIIRL 211 950	282 600 \$

Point 5 :

Période de question sur le budget seulement

Aucune question

Point 6 :

Levée de la séance extraordinaire

La levée de la séance extraordinaire est proposée par Jean-Marie St-Onge à 19h15.

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Doris Deschênes, maire

Maire

Directrice générale & greffière-
trésorière par intérim